

## Conditions d'utilisation - Mars 2021

### Modification des conditions d'utilisation

En introduisant de nouvelles procédures d'enregistrement et en adaptant le service de signature aux nouvelles exigences, il était nécessaire d'adapter les conditions d'utilisation. Nous avons donc adapté les termes d'utilisation comme suit:

- À partir de maintenant, vous trouverez les termes d'utilisation dans un nouveau portail:
- [https://www.swisscom.ch/de/business/enterprise/angebot/security/digital\\_certificate\\_service.html](https://www.swisscom.ch/de/business/enterprise/angebot/security/digital_certificate_service.html)
- Le service d'annuaire a été inclus, ce qui permet aux demandes de signature de déterminer si une personne a déjà été enregistrée avec des moyens d'authentification ou si un nouvel enregistrement doit être exécuté.
- De nouvelles méthodes d'authentification, comme l'application Mobile ID ou des applications d'authentification futures possibles sont maintenant envisagées. Cela a une incidence sur la diligence raisonnable en matière de protection de ces applications ou de comportement en cas de vol ou de compromis.
- La vérification de la validité d'une signature à l'aide d'Adobe Reader n'est plus explicitement recommandée, car seuls les validateurs d'état reflètent réellement un résultat de test correct et nous ne pouvons pas contrôler en permanence les résultats de tests des validateurs d'organisations privées.
- En ce qui concerne l'état de la disponibilité du service, il existe maintenant une nouvelle page d'état, sur laquelle en plus de l'état, toutes les nouvelles concernant le service seront publiées:
- <https://trustservices.swisscom.com/service-status>
- Swisscom (Suisse) AG et Swisscom IT Services Finance S.E. affichent toujours toutes les signatures en combinaison avec un chronomarque qualifié. Une signature sans chronomarque n'est plus fournie et n'est plus mentionnée dans les conditions d'utilisation.
- Swisscom coopère avec de plus en plus d'autorités d'enregistrement dans le cadre d'une délégation, ce qui peut conduire à l'archivage des données au sein de cette autorité d'enregistrement (par exemple votre banque).
- Les nouvelles procédures d'identification exigent d'autres données et la période de validité des signatures ultérieures diffère. Les procédures individuelles et les procédures futures possibles sont maintenant énumérées individuellement. Certaines procédures de l'UE (juridiction eIDAS) sont énumérées, qui peuvent également être utilisées pour les signatures avancées dans la juridiction ZertES (Suisse) et sont donc également énumérées dans les termes d'utilisation de Swisscom (Suisse) AG.
- La possibilité de délivrer des certificats avec des pseudonymes est désormais plus différenciée de la possibilité de délivrer des certificats avec des noms clairs.
- Flexibilisation de la responsabilité: Les fournisseurs d'applications de signature ont la possibilité de limiter la responsabilité pour les signatures, par exemple en limitant la valeur transactionnelle maximale pour laquelle une signature peut être utilisée. Toutefois, cette limite de responsabilité ne peut être appliquée que si elle a été suffisamment communiquée au signataire avant la signature et si la limite de la valeur transactionnelle est également ancrée dans le certificat de signature.
- D'après l'expérience de 2020, le terme «force majeure» inclut explicitement les «épidémies» et les «pandémies» en tant qu'événement naturel d'intensité particulière.
- De plus, des erreurs d'orthographe ou des désignations incorrectes (p. ex., un service de certification au lieu d'un service de fiducie dans les dispositions eIDAS ou des «Conditions d'utilisation» au lieu de «Conditions d'utilisation», etc.) ont été corrigées.